



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20220425-BUR-AG-22-026-DE
Date de télétransmission : 27/04/2022
Date de réception préfecture : 27/04/2022

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 25 avril 2022

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : Attribution du marché N°21003DDET - Marché d'étude sur l'état des lieux et stratégie de développement de la filière maritime.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux du siège de Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGO, Jean-Charles LEONARDI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Leslie PELLEGGRI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Hélène PADOVANI.

POUVOIRS : -

ABSENTS : Jean-Jacques PADOVANI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Serge LINALE, Gérard ROMITI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 5

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution du marché N°21003DDET - Marché d'étude sur l'état des lieux et stratégie de développement de la filière maritime.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau en matière de commande publique : fourniture et services pour un montant égal ou supérieur à 40 000 € et inférieur à 214 000 € HT ;

Vu la consultation lancée le 21 février 2022 ;

Vu le rapport d'analyse des offres présenté ce jour au Bureau ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

La procédure engagée pour l'attribution du marché N°21003DDET - Marché d'étude sur l'état des lieux et stratégie de développement de la filière maritime ;

ATTRIBUE

Le marché au Groupement OTEIS + PRADIXEV + ABBA :

- OTEIS, Agence Méditerranée 18 Parc du Golf 350 Rue de la Lauzière 13290 Aix-en-Provence (SIRET : 338329469 00302) ;
- PRADIXEV, 57 rue des vigneron Immeuble le Carré 44220 Couëron (SIRET : 503273088 00024) ;
- ABB&A 1 rue Jean Torlais, Business Park Technocéan La Rochelle 17000 France (SIRET : 79983010400011) ;

pour un montant de 49 600 € HTVA ;

AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;


DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 011 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr